

Bienvenue aux nouveaux habitants !

Vous habitez la commune depuis moins de 2 ans ? Les élus et les représentants des associations vous invitent à venir les rencontrer en mairie **samedi 10 décembre à partir de 10h30**.

Un **livret d'accueil** présentant les différents services vous sera remis et vous pourrez échanger sur les activités proposées à Saint-Samson-sur-Rance, pour vos enfants et vous.

Un **pot de l'amitié** sera offert pour clôturer cette matinée.

Avec le CMJ, donnez des jouets pour les enfants à Noël

Comme l'an dernier, une **collecte de jouets** est organisée au profit d'une association qui les distribuera à des enfants au moment de Noël. Si vous avez chez vous des jouets en bon état dont vous n'avez plus l'utilité, vous pouvez les apporter dans le hall d'accueil de la mairie **du lundi 5 décembre jusqu'au vendredi 16 décembre**. Des enfants du **conseil municipal des jeunes** les remettront à l'association **le samedi 17 décembre**.



Venez écouter des contes d'hiver à la bibliothèque.

Le samedi 17 décembre à partir de 14h30, des **veilleurs de contes du pays de Dinan** viendront animer la **bibliothèque** en racontant des histoires en lien avec la saison.

Vœux du Maire

Pour la première fois depuis le début de ce mandat, **les vœux** seront publics dans la salle des fêtes le **vendredi 6 janvier 2023 à partir de 18h30**. Ce sera l'occasion de faire un bilan de la politique engagée dans tous les domaines et d'envisager la suite. Vous y êtes **très chaleureusement invités**.

Un après-midi au club de l'amitié



Le club de l'amitié organise sa **galette des rois** à la salle socioculturelle de Saint-Samson-sur-Rance le **jeudi 19 janvier de 15h à 17h**. Les adhérents sont invités à s'inscrire avant le 13 janvier auprès de :

- Mme Gisèle Boschel au 02 96 39 65 41
- M. Robert Hunault au 02 96 39 46 69

Une deuxième vie pour les sapins de Noël

Dinan Agglomération encourage les communes à **valoriser leurs déchets verts** pour ne pas engorger les déchetteries. C'est ce qu'ont tendance à faire les sapins de Noël après les fêtes. Pour vous faciliter la tâche, les agents des services techniques de la commune vous proposent de **recueillir votre sapin, uniquement s'il est naturel, préalablement débarrassé de ses décorations et sans son contenant**. Il vous suffit de le déposer dans l'espace délimité par des barrières sur le parking du terrain de foot ou celui du terrain de camping Beauséjour, **du 2 au 13 janvier**. Les agents se chargeront ensuite de les broyer.



L'enquête publique sur le projet de Parc Naturel Régional débute

Depuis la création du syndicat mixte de préfiguration du projet de **PNR Vallée de la Rance Côte d'Emeraude** fin 2021, le premier semestre 2022 a été consacré à la finalisation du projet de territoire du PNR (séminaires thématiques et validation en Comité syndical).

Ensuite les services de la Région et du Syndicat mixte de préfiguration sont rentrés dans l'organisation d'une phase administrative et réglementaire (Avis de l'autorité environnementale et Préparation de l'enquête publique). Le Conseil régional de Bretagne est responsable au côté du Syndicat mixte de préfiguration de l'organisation de l'enquête publique. L'enquête publique sera organisée du **lundi 12 décembre 9h au lundi 16 janvier 2023 17h** (durée pendant laquelle l'ensemble des pièces et le registre seront mis à disposition du public)

Toutes les informations, registre dématérialisé seront accessibles sur le site bretagne.bzh/enquetepublique-pnr-vrce

Les permanences des commissaires enquêteurs seront les suivantes (chaque personne qui le souhaite pourra rencontrer et échanger avec le commissaire enquêteur de permanence) :

- **Dinan la Source maison des associations Boulevard André Aubert le lundi 12 décembre de 9h à 12h**
- **Mairie de Pleslin Trigavou le samedi 17 décembre de 9h à 12h et le mardi 3 janvier de 15h à 17h**
- **Dinan Atelier 5 bis le jeudi 5 janvier de 9h à 2h.**

Construisons ensemble le territoire de demain



Dinan Agglomération et ses 65 communes, avec Beaussais sur Mer qui intègre le territoire au 1er janvier, initie une **grande enquête** auprès de la population pour identifier son vécu et ses perceptions du territoire. Cette enquête se tient en amont du lancement d'une réflexion approfondie sur le devenir du territoire de l'agglomération pour les vingt prochaines années.

Dinan Agglomération fait face à de nombreux défis : l'accueil de nouvelles populations, les questions de mobilités, les nouveaux modes de consommation, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la transition énergétique, etc.... Ces défis sont d'autant plus forts qu'ils rencontrent un contexte actuel de crises climatique, énergétique, mais

également de transformation réglementaire avec la mise en œuvre de la loi Climat et résilience dont est issu l'objectif du Zéro Artificialisation Nette pour 2050.

Dinan Agglomération a besoin de vous toutes et tous !

Vous pourrez faire part de votre façon de vivre le territoire et exprimer vos attentes quant à son avenir. Une telle enquête est rare et il est essentiel, pour qu'elle soit utile, de vous interroger sur de nombreux sujets. Prévoyez une vingtaine de minutes pour y répondre !

Le questionnaire est destiné à toutes les personnes de plus de 18 ans, résidentes ou non sur le territoire. À partir du **21 novembre et jusqu'au mercredi 28 décembre 2022**, répondez à l'enquête pour construire le territoire de demain ! <https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/m4q7lf>

Lutte contre l'influenza aviaire dans les basse-cours

Devant la **recrudescence de cas d'influenza aviaire** hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune.